

Rapport sur la pêche des marins pêcheurs dans l'estuaire de l'Adour en 1993



Situation géographique et caractéristiques de la zone prospectée par les professionnels maritimes La zone de pêche étudiée se trouve dans la région du Bas-Adour (cf carte de situation). Elle est limitée en aval par la "barre de l'Adour" et en amont par le "bec du Gave" (confluence de l'Adour et des Gaves réunis) et la première pêcherie des Gaves Réunis. Cela représente une distance prospectée de 33 km. Cette portion de l'Adour est soumise à l'influence de la marée compte tenu de son absence d'élévation par rapport au niveau de la mer. La limite de salure des eaux fixée par le décret du 4 juillet 1853 se situe au pont d'Urt (château de Montpellier) à 22 km de la limite transversale de la mer. Ainsi, l'aire d'étude se situe à la fois en zone maritime et en zone mixte dont la limite amont se situe à Vimport sur l'Adour (57 km de l'embouchure) et à Sordes sur le gave d'Oloron (53 km de la mer). Le régime des eaux du Bas-Adour est complexe. Il est en effet influencé par le régime pluvial de l'Adour (hautes eaux en hiver) et le régime nivo-pluvial des Gaves (hautes eaux au printemps). La résultante est un régime à débit soutenu, supérieur à 300m³/s à l'aval du "bec du Gave", présentant une pointe en avril-mai d'environ 450m³/s et un débit plus faible de l'ordre de 100m³/s à partir du mois d'août qui peut se prolonger, certaines années, jusqu'au mois de décembre.

Auteurs du document : Prouzet, Patrick, Martinet, Jean-pierre, Cuende, François - Xavier

Thème (issu du Text Mining) : FAUNE, MILIEU NATUREL

Date : 1994-02

Format : text/xml

Langue : Inconnu

Droits d'utilisation : info:eu-repo/semantics/openAccess, restricted use

Télécharger les documents : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00086/19698/17339.pdf>

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00086/19698/>

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/rapport-sur-la-peche-des-marins-pecheurs-dans-l-estuaire-de-l-adour-en-19930>

Evaluer cette notice: